

Des réunions publiques digitales pour le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm)

Pour la première fois, Orléans Métropole élabore son Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm). Dès son approbation par le Conseil métropolitain, ce document permettra de fixer les règles d'urbanismes qui s'appliqueront à l'échelle des 22 communes du territoire, en prenant en compte les identités de chacune d'entre elles, tout en accompagnant leur développement. Orléans Métropole lance une concertation citoyenne autour de l'élaboration de ce document. Au total, 9 réunions publiques digitales, COVID-19 oblige, sont prévues au cours du mois de mars 2021.



• LE PLUM C'EST QUOI ?

Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) est le document de planification qui explique où et comment construire sur un territoire, en l'occurrence à l'échelle des 22 communes d'Orléans Métropole. Il fixe donc les règles pour les projets et pour le territoire de demain.

• QUEL EST L'OBJECTIF DU PLUM ?

Le PLUm c'est le document opérationnel du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial), qui a fixé en 2019 les grandes orientations de développement et de préservation du territoire. D'une part, il doit respecter les grands équilibres métropolitains fixés par les documents d'urbanisme existants, notamment le SCOT (développement assumé de la démographie mais sobre en matière de consommation d'espaces naturels et agricoles, favorisant la nature en ville et la qualité de vie des habitants). D'un autre côté, il doit préserver les identités communales. Le PLUm confie aux communes des outils leur permettant, suivant leurs caractéristiques propres et leur histoire, de mettre en œuvre ces objectifs, donnant lieu à un document résolument durable, préservant l'environnement et la qualité du cadre de vie du territoire.

• QUI EST CONCERNÉ PAR LE PLUM ?

Tous les habitants et entreprises ayant un projet immobilier de construction, de rénovation ou d'aménagement sur le territoire métropolitain sont concernées.

• OÙ EN SOMMES-NOUS DANS SON ÉLABORATION ?

Entre mai et juin 2017, les habitants ont été concertés sur le projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). C'est un des documents stratégiques du PLUm qui fixe le projet pour le territoire, le cap, les objectifs poursuivis. Le PADD, enrichi par cette concertation des habitants et des acteurs du territoire, a ensuite été débattu par les élus métropolitains le 11 juillet 2019. Malgré la crise sanitaire, la période a permis d'approfondir la co-construction, avec les communes, des documents règlementaires tout en permettant de travailler à la valorisation des PLU communaux.

Le 9 mars, commencera une nouvelle étape de concertation publique autour des éléments règlementaires du PLUm (densité des constructions sur une zone, prise en compte du risque inondation, hauteurs maximales autorisées, ...)

CONTACT PRESSE

Germain Fournier - germain.fournier@orleans-metropole.fr

06.77.27.93.38



@RPOrleansMetro

• QUI PEUT PARTICIPER À LA CONCERTATION ET QUELLES SONT LES MODALITÉS DE PARTICIPATION ?

Tous les habitants, propriétaires ou non, peuvent y participer. Le PLUM va définir les règles de constructibilité pour la Métropole de demain : chaque habitant de la Métropole est donc concerné.

Compte tenu de la situation sanitaire, les réunions publiques ne pourront toutefois pas se tenir en présentiel. Cependant, 9 réunions publiques seront diffusées [en direct via le site internet d'Orléans Métropole](#). L'objectif de ces réunions sera d'informer sur les outils que propose le PLUM et de répondre aux remarques d'ordre général. Chacun pourra poser des questions en direct et interagir lors des réunions. Des technicien.e.s et élu.e.s communaux.ales et métropolitain.e.s seront présent.e.s pour répondre aux différentes sollicitations.

Afin de répondre aussi aux questions d'ordre personnel, des permanences dans chaque commune auront lieu dès la fin du mois de mars. Chacun (y compris celles et ceux n'ayant pas accès à internet) pourra donc venir poser ses questions directement dans sa commune (sur inscription).

LES DATES DES 9 RÉUNIONS PUBLIQUES DIGITALES PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

◆ Mardi 9 mars : 18h-20h

◆ Vendredi 12 mars : 18h-20h

◆ Mardi 16 mars : 18h-20h

SECTEUR SUD

Olivet | Saint-Cyr-en-Val | Saint Denis-en-Val | Saint-Jean-le-Blanc
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin | Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

◆ Vendredi 19 mars : 18h-20h

◆ Lundi 22 mars : 18h-20h

◆ Mardi 23 mars : 12h-14h

SECTEUR NORD-OUEST

Orléans | Saran | La Chapelle-Saint-Mesmin | Ormes | Ingré
Fleury-les-Aubrais | Saint-Jean-de-la-Ruelle

◆ Vendredi 26 mars : 18h-20h

◆ Lundi 29 mars : 12h-14h

◆ Mardi 30 mars : 18h-20h

SECTEUR NORD-EST

Bou | Semoy | Saint-Jean-de-Braye | Chécy | Mardié
Boigny-sur-Bionne | Marigny-les-Usages | Chanteau | Combleux

PLUM
Orléans Métropole et ses communes construisent le territoire de demain

PARTICIPEZ À L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

RÉUNIONS PUBLIQUES en ligne

Secteur Sud :	Secteur Nord Ouest :	Secteur Nord Est :
Mardi 9 mars • 18h Vendredi 12 mars • 18h Mardi 16 mars • 18h	Vendredi 19 mars • 18h Lundi 22 mars • 18h Mardi 23 mars • 12h	Vendredi 26 mars • 18h Lundi 29 mars • 12h Mardi 30 mars • 18h
Olivet / Saint-Cyr-en-Val Saint-Denis-en-Val Saint-Jean-le-Blanc Saint-Hilaire-Saint-Mesmin Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	Orléans / Saran La-Chapelle-Saint-Mesmin Ormes / Ingré Fleury-les-Aubrais Saint-Jean-de-la-Ruelle	Bou / Semoy / Combleux Saint-Jean-de-Braye Chécy / Mardié Boigny / Chanteau Marigny-Les-Usages

Rendez-vous sur orleans-metropole.fr / PLUM
Pendant ces réunions en ligne, vous pourrez interagir et poser toutes vos questions

#OrleansMetropole
www.orleans-metropole.fr

ORLÉANS MÉTROPOLÉ

CONTACT PRESSE

Germain Fournier - germain.fournier@orleans-metropole.fr

06.77.27.93.38

@RPOrleansMetro

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ